

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé pour les travailleurs indépendants

ZÉRO FISCALITÉ,
ZÉRO CHARGES SOCIALES,
25 % DE CRÉDIT D'IMPÔT...

Le saviez-vous ?

Depuis 2007, avec le CESU préfinancé, vos revenus professionnels peuvent financer vos dépenses privées d'aide à la vie quotidienne et familiale.

Avec le CESU préfinancé, la somme dépensée en services à la personne n'est pas considérée comme une rémunération, n'est pas soumise à cotisations et contributions sociales jusqu'à 1.830 € par an, n'est pas imposable, est déductible du bénéfice imposable de l'entreprise et ouvre droit à un crédit d'impôt de 25% !

Toujours plus de services, pour mieux concilier vie privée-vie professionnelle :

Pour la famille : Garde d'enfants, accompagnement des enfants, soutien scolaire, cours à domicile, assistance informatique et administrative.

Pour la vie quotidienne : Ménage/repassage, jardinage / bricolage, commission, préparation et livraison de repas, collecte et livraison de linge repassé, livraison de courses, maintenance de résidence, télé et visio assistance.

Pour les personnes âgées, dépendantes ou handicapées : Garde-malade, aide à la mobilité et transports, conduite du véhicule personnel, transport / accompagnement, assistance, interprète en langue des signes, soins et promenades d'animaux de compagnie, soins esthétiques.

Pour les familles fragilisées : Aide et accompagnement.

Fiscalité attractive et pouvoir d'achat supplémentaire :

Exemple : Michel - Architecte. Services à la personne : Ménage et repassage à domicile - 4 heures par semaine - Budget annuel : 1 900 €

	Sans CESU préfinancé	Avec CESU préfinancé
Achat de CESU préfinancé	0 €	1830 €
Bénéfice net imposable	49000 €	47120 €
Impôt total	9391 €	8842 €
Crédit d'impôt	0 €	458 €
Impôt à payer	9391 €	8384 €

549 € de réduction d'impôt – 458 € de crédit d'impôt

GAIN TOTAL : 1007 €